

SASU 83 TH BARBER STREET

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 10/4/2024

MISE EN SOMMEIL DE LA SOCIETE

83 TH BARBER STREET

SASU 83 TH BARBER STREET

Au capital de 500 €

83 B Av. JEAN JAURES

69150 DECINES-CHARPIEU

RCS : 839 703 709 LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DE MISE EN SOMMEIL DE

LA SOCIETE 83 TH BARBER STREET

L'associé de la SASU 83 TH BARBER STREET s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, 83 B Av. JEAN JAURES 69150 DECINES-CHARPIEU sur convocation du Président, conformément aux prescriptions légales statutaires.

A cet effet Mr. DEHBI Malik préside la séance en qualité de Président.

Est présent :

- Mr. BEN ABDESLAM Younès, associé unique

Propriétaire de 50 actions

Ci : cinquante actions

TOTAL : cinquante actions.

L'associé unique étant présent, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la présente assemblée a pour effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en sommeil de la société ;
- Pouvoirs et formalité.

Il dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion du président ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion

Par la suite, le Président soumet les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Pour le motif de : baisse drastique de chiffre d'affaires et difficultés de recruter un coiffeur qualifié,
la SASU 83 TH BARBER STREET est mise en sommeil à compter du 10/4/2024 et ce pour une durée illimitée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à Mr. DEHBI Malik en sa qualité de Président les pouvoirs les plus étendus à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité pour la mise en sommeil de la société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les personnes dûment habilitées.

Fait à LYON le 10/4/2024

Mr. BEN ABDESLAM Younès

